

Données préexistantes

05 novembre 2024

Points clés

- S'assurer que les données présentées sur les cartes du HCR intègrent les données opérationnelles communes acceptées et les limites établies.
- S'assurer que les exercices de collecte de données et les bases de données utilisent les données opérationnelles communes au niveau national.
- Prendre l'initiative d'utiliser des ensembles de données communes pour établir des normes dans les opérations ; sensibiliser les collègues et les partenaires à leur valeur et à leur importance.
- Communiquer avec l'équipe d'assistance du système d'information géographique (SIG) au Siège sur les mises à jour des lieux (en particulier pour les niveaux administratifs 1 et 2 et les lieux, il existe un lien entre les données opérationnelles communes et les données administratives et les Pcodes du HCR).

1. Aperçu

Développées et approuvées par le Comité permanent interorganisations (CPI) et diffusées par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les données opérationnelles communes sont des ensembles de données utilisés dans les situations d'urgence humanitaire pour soutenir les normes techniques, améliorer la qualité des données et renforcer l'interopérabilité. L'OCHA identifie, publie et gère les données opérationnelles communes destinées à être utilisées dans les urgences humanitaires sur la plateforme d'échange de données humanitaires (HDX).

Les principales données opérationnelles communes sont les limites administratives et les statistiques démographiques. L'OCHA vise à les mettre à la disposition de tous ses pays d'intervention. D'autres données opérationnelles communes (routes, hôpitaux, écoles, hydrologie, etc.) sont disponibles sur <u>HDX</u>. Bien que tous les pays ne figurent pas sur <u>HDX</u>, les

responsables de la gestion de l'information et les coordonnateurs désignés au sein du HCR doivent régulièrement vérifier le <u>tableau de bord des données opérationnelles communes</u> de l'OCHA (qui indique l'état et la disponibilité des données opérationnelles communes de référence) pour s'assurer que leurs opérations utilisent les données opérationnelles communes disponibles comme base de référence pour toutes les données opérationnelles et tous les produits d'information.

L'ensemble du personnel du HCR doit être conscient de la contribution des ensembles de données opérationnelles communes au recueil et au partage des données, ainsi qu'à l'établissement de rapports.

Remarque : une grande partie du texte de cette rubrique provient directement de la boîte à outils de gestion de l'information de l'OCHA, disponible en ligne : <u>OCHA IM Toolbox</u> et <u>COD Storymap</u>.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

Les données opérationnelles communes offrent une base pour la coordination de la réponse humanitaire à une situation d'urgence, car elles permettent de formuler et de partager des données de référence convenues dans tous les secteurs, à des fins de cartographie, d'information et de planification.

Le personnel du HCR doit avoir connaissance des données opérationnelles communes, qui sont utilisées comme données de référence pour les données opérationnelles et les produits d'information (3/4/5W, cartes de référence, etc.). Un aspect essentiel des données opérationnelles communes est l'utilisation d'un *Place Code* (ou Pcode), un identifiant alphanumérique unique utilisé pour identifier les lieux. Le Pcode des données opérationnelles communes est conservé dans les données des limites administratives du HCR en tant que « source_ID » afin de maintenir le lien avec les données sources. L'ensemble du personnel du HCR doit être conscient de la manière dont les données opérationnelles communes contribuent à la collecte et au partage des données, ainsi qu'à l'établissement de rapports. Pour plus d'informations sur les données opérationnelles communes, consultez le lien suivant : COD Story Map. Les informations relatives aux nouvelles données ou aux mises à jour des données de localisation doivent être communiquées à l'équipe d'assistance du SIG (mapping@unhcr.org).

Les données opérationnelles communes constituent la norme *de facto* pour la communauté humanitaire. Elles représentent les meilleurs ensembles de données disponibles sur une série de sujets fondamentaux :

- Principales données opérationnelles communes
 - Limites administratives
 - Statistiques démographiques (données de référence)
- Autres données opérationnelles communes
 - Zones de peuplement, villages, villes
 - Réseau de transport (routes, ports, etc.)
 - Hydrologie (cours d'eau, plans d'eau, etc.)

- Hypsographie (modèles d'élévation, courbes de niveau)
- Profils humanitaires (charge de travail)

Lorsque des données opérationnelles communes sont disponibles, le HCR et ses partenaires les utilisent pour établir les données de référence qui étayent la réponse et la planification dans une situation d'urgence concernant des réfugiés.

3. Conseils principaux

Processus sous-jacent - Comment cela fonctionne?

L'OCHA gère les ensembles de données convenus et coordonne leur distribution et leur mise à jour dans le cadre de situations d'urgence. Si l'OCHA n'est pas en mesure de fournir ce service dans un pays donné, les équipes-pays pour l'action humanitaire ou d'autres structures de coordination interinstitutions peuvent désigner une autre organisation pour assumer ce rôle.

Selon l'OCHA, chaque ensemble de données compte un « contributeur » désigné, qui assure l'identification et la liaison avec les « sources » ou propriétaires afin d'analyser, de compiler et de nettoyer un ensemble spécifique de données opérationnelles et de parvenir à un accord en la matière. Les garants sont identifiés dès le début d'une situation d'urgence et assument ensuite les responsabilités liées à leur ensemble de données thématiques. L'OCHA tient à jour des listes de garants d'ensembles de données, dans chaque pays et à l'échelle mondiale, et coordonne les relations entre eux.

Chaque ensemble de données compte une ou de plusieurs sources ou propriétaires désignés. Il peut s'agir d'autorités ou d'agences nationales, d'un groupe sectoriel, d'une organisation non gouvernementale, d'un organisme des Nations Unies, etc. Le contributeur désigné d'un ensemble de données est responsable de la création et de la mise à jour d'un ensemble de données et des métadonnées associées.

Rôle et responsabilités du HCR

Le HCR est la « source » et le « garant » de plusieurs ensembles de données standard qu'il conserve, met à jour et diffuse, notamment concernant les lieux où se trouvent les réfugiés, les statistiques démographiques, les points de passage des frontières ainsi que la présence et le statut des bureaux du HCR. D'autres ensembles de données peuvent être ajoutés au niveau national. Les données de localisation du HCR sont disponibles ici : portail de données opérationnelles du HCR, situations concernant les réfugiés.

Considérations relatives à l'engagement du HCR au niveau national

Au niveau national, le responsable de la gestion de l'information doit participer aux réunions sur les données opérationnelles communes au sein des groupes de travail sur la gestion de l'information. Il doit également suivre les noms des lieux, les coordonnées géographiques, les données opérationnelles communes et les Pcodes. (Les Pcodes sont des codes d'identification

géographique uniques, constitués de combinaisons de lettres ou de chiffres, qui identifient un lieu ou une caractéristique spécifique sur une carte ou dans une base de données.) Contactez votre bureau local de l'OCHA pour obtenir les Pcodes propres à une région ou consultez le site Web.

Les responsables de la gestion de l'information doivent : partager la base de données Excel des Pcodes et des données opérationnelles communes avec tous les partenaires opérationnels afin de s'assurer qu'ils utilisent les mêmes unités d'évaluation pour procéder à l'analyse des données ; assurer la liaison avec eux sur les questions liées à la qualité et aux normes des données ; participer à des groupes de données interagences sur le terrain ou les organiser ; conseiller les partenaires sur les questions méthodologiques (si nécessaire) ; et encourager la communication rapide des données, conformément aux normes convenues.

Distribuez les outils d'information, les données opérationnelles communes et les données de référence qui doivent être utilisées par tous les partenaires.

Coordonnez, avec l'équipe d'assistance du SIG, la mise à jour des limites administratives et des lieux.

Annexes

IASC Guidelines Common Operational Datasets (CODs) in Disaster Preparedness and Response

What is a GLIDE Number. When to use them and why they are useful

4. Liens

COD et FOD Humanitarian Data Exchange (HDX) COD portal (access CODs from here) Core COD Dashboard (Review what Core CODs are available by country) COD Storymap (Information and guidance about Core CODs) OCHA IM Toolbox (Information and guidance about Other CODs) What is a GLIDE Number. When to use them and why they are useful

5. Contacts principaux

Bureau local de l'OCHA

Pour toute question sur les ensembles de données du HCR, contactez l'équipe d'assistance du SIG à l'adresse suivante : mapping@unhcr.org.